

Daniel Keller
Président de l'Association des anciens élèves de l'ENA

Paris, le 8 avril 2022,

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 10 mars et tiens à vous exposer, par la présente réponse, ma vision de la haute fonction publique.

1. Comment renforcer, notamment auprès des jeunes, l'attractivité des métiers de la haute fonction publique ?

Il faut redorer l'image de l'action publique et redonner à l'Etat, dont le rôle est essentiel dans notre pays, les moyens d'agir en supprimant les carcans, notamment européens, qui entravent aujourd'hui son action.

La revalorisation du traitement des fonctionnaires est aussi une réponse, notamment s'agissant du personnel soignant, engagé sans relâche dans la lutte contre le COVID19 et si mal traité.

2. Comment la haute fonction publique peut-elle contribuer à augmenter l'efficacité de l'action publique ?

L'affaire McKinsey, devenue scandale d'État, illustre les dérives du pouvoir en place et les conséquences néfastes de la défiance envers notre haute fonction publique : gabegie financière, inféodation à des intérêts particuliers y compris sur des décisions stratégiques pour notre avenir, à l'image de la gestion de la crise sanitaire.

Or la France peut s'enorgueillir d'avoir une haute fonction publique dont la qualité et la compétence sont reconnues dans le monde entier. L'ENA, dont le modèle a été reproduit dans de nombreux pays étrangers, symbolisait cette excellence française.

Je reviendrai sur toutes les réformes d'Emmanuel Macron qui ont cherché à détruire ce modèle. Je rétablirai l'École Nationale d'Administration voulue par le Général de Gaulle tout en donnant à la formation des hauts fonctionnaires un caractère plus pratique, ancré dans la réalité de nos territoires en renforçant les stages en préfecture ou au sein des collectivités territoriales.

De même, je rétablirai le corps préfectoral - institution napoléonienne - dans toute sa plénitude et reviendrai sur la suppression du corps diplomatique si essentiel à la défense de nos intérêts. S'agissant des Grands Corps, j'instituerai une période d'activité obligatoire dans l'administration active avant de pouvoir prétendre conseiller, inspecter ou contrôler.

3. Comment valoriser – dans un parcours professionnel – la mobilité entre les trois fonctions publiques ?

S'il faut encourager la diversité des parcours professionnels, chaque fonction publique a ses spécificités. Exception faite des cadres administratifs, les passerelles entre la fonction publique hospitalière par exemple et celles d'État ou territoriale, sont marginales. En tout état de cause le critère de la compétence doit rester prédominant par rapport aux objectifs seconds, de mobilité.

4. Etes-vous favorable à étendre le recours aux contrats (par rapport au recours à des hauts fonctionnaires titulaires) pour assurer l'encadrement supérieur (faculté considérablement élargie par la loi du 6 août 2019), ou faut-il fixer des limites à l'usage du contrat ?

Les contrats doivent rester l'exception dans le recrutement des cadres de la fonction publique. Parmi les exceptions reconnues, on trouve les surcharges d'activité, la vacance imprévue d'un poste ou l'appel à des compétences très spécialisées. Je ne suis pas favorable à la multiplication de cas exceptionnels.

5. Comment renforcer la parité de genre au sein de la haute fonction publique ? et sa diversité ?

Je crois au mérite et l'application faite du principe de parité est humiliante pour les femmes dont les capacités ne sont en rien inférieures à celles des hommes. Regardez d'ailleurs les résultats scolaires des filles ou garçons que ce soit dans le primaire ou secondaire ou à l'université. Il en est de même pour la diversité.

Oui, il faut donner à notre système éducatif les moyens d'assurer une réelle égalité des chances et de jouer le rôle d'ascenseur social qui était le sien notamment en rétablissant la discipline et en recentrant l'école primaire sur les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter. Au-delà je restaurerai les trois filières scientifique, littéraire et économique en faisant de chacune une voie exigeante et en refaisant du baccalauréat un examen national, plus juste et plus sélectif. Alors le principe même de discrimination positive que je combats disparaîtra de lui-même.

6. Pensez-vous que des garanties d'indépendance doivent être accordées à certaines catégories de hauts fonctionnaires, eu égard à la nature de leurs missions ? à quelles catégories (inspections générales etc.) et selon quelles modalités ?

Les fonctionnaires sont au service de l'État. Si certaines missions particulières d'inspection ou de contrôle exigent que l'indépendance de ceux qui les conduisent soit garantie, la responsabilité de la décision prise à la suite de ces inspections ou contrôles incombe à l'Etat.

Il doit en être ainsi pour tous les corps d'inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon entière considération,

Éric Zemmour